

Corinne Lepage en conférence

LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



Corinne Lepage en conférence

CONFERENCE DE CORINNE LEPAGE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS A TOULOUSE LE 7 AVRIL

LES PRINCIPAUX POINTS EVOQUES

En ce qui concerne les pesticides, principale cause de perturbation, il y a un problème de définition : l'aspect juridique et l'aspect scientifique ne coïncident pas, et ce flou profite aux industriels qui mélangent au principe actifs d'autres produits qui en décuplent les effets

Autre problème celui des agences d'évaluation des risques : l'agence européenne s'appuie souvent sur les avis d'agences privées non soumises aux critères scientifiques

Les agences publique sont plus crédibles mais manquent de moyens, et tout dépend alors de leur indépendance.

Une solution innovante serait d'associer la société civile aux recherches et évaluations.

La santé environnementale et le bien être sont des enjeux majeurs : ils mériteraient une approche préventive et non pas seulement curative.

En matière de bio les cahiers des charges en France et en Europe sont différents ; l'Europe veut obliger tous les restaurants publics à distribuer 50 % de bio ou local, mais il faudra alors encourager les agriculteurs à passer progressivement au bio.

En matière de contrôle public il est à craindre une diminution des effectifs ; on pourrait envisager que les évaluations soient publiées sur Internet.

Les associations de consommateurs sont trop nombreuses en France (17) et pas assez puissantes, certaines sont reliées aux syndicats qui eux poursuivent d'autres objectifs.

L'affaire du Tribunal Monsanto est très intéressante et prometteuse : ce tribunal composé de magistrats du monde entier s'appuie sur des témoignages venant également du monde entier qui révèlent des faits concordants : il rendra son verdict le 18 Avril.

Les fusions de grands groupes de chimie industrielle dans le monde font réfléchir car ils risquent de contrôler des pans entiers de la production et distribution de semences .

Pour évaluer les risques les experts donnent des avis aux politiques et les politiques suivent ces avis : la division des tâches fait donc qu'aucune des deux catégories n'est responsable juridiquement.

Autre problème : les institutions ne payent pas les experts privés ; ils sont justes défrayés.

On ne peut pas supprimer les lobbys ; on peut juste mettre en place des systèmes pour les contrecarrer ; par exemple un élu peut rendre public leurs demandes, demander des expertises contradictoires, publier les données brutes, et permettre des débats contradictoires.

Les élus ne devraient pas être autorisés à exercer des fonctions de conseil pour les grands groupes (et idem pour leurs conjoints et enfants).

Pierre Cabaré



101_3581.JPG



Corinne Lepage présentée par Pierre Cabaré